

M. Denis Bergeron  
Président  
Bureau des audiences publiques en environnement  
Projet Hydro-Canyon Saint-Joachim  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur,

Malgré le fait que le programme de construction de mini-centrales soit aboli, nous tenons à vous présenter certaines de nos opinions dans le cas particulier de la chute Sainte-Anne.

### Post mortem

En premier lieu, il importe de savoir que nous nous sommes énormément impliqués dans le projet mené par la SHCSJ et nous y avons consacré d'importantes ressources humaines et financières depuis près de quatre (4) ans. Il nous semble intéressant d'exposer les raisons principales qui expliquent pourquoi nous avons accepté de collaborer au projet de la SHCSJ :

- Nous avons vu dans le projet une façon d'obtenir et d'assurer un bail à long terme pour l'exploitation touristique. En effet, les conditions avantageuses négociées avec la Société permettaient la pérennité du volet touristique du Site pour les 40 prochaines années.
- Dans la version initiale du projet, aucune installation n'était visible par les touristes. La position modifiée du déversoir constitua un défi esthétique qui fut relevé de façon satisfaisante par la négociation d'une solution qui fusionnait tant les impératifs touristiques que de production hydroélectrique.
- Le débit esthétique que nous avons négocié par la borne de 6'6" sur le rocher près du pont Mestachibo était respecté et correspondait à un débit estival que nous avons observé régulièrement pendant plusieurs années.
- Les compensations financières négociées pour les impacts de la présence des ouvrages hydroélectriques nous auraient permis de planifier le développement de l'offre touristique et d'assurer la pérennité du Site ainsi que son développement



LAUREAT CANADIEN  
CANADIAN WINNER



206, Route 138 Est, C.P. 2087  
Beaupré (Québec)  
Canada G0A 1E0

Tél.: 418 827-4057  
Fax: 418 827-2492

canyon@canyonsa.qc.ca  
www.canyonsa.qc.ca

malgré les fluctuations inhérentes au tourisme (ex : taux de change, météo).

- Nous avons négocié des solutions novatrices de camouflage esthétique et d'enfouissement des équipements qui minimisaient grandement des impacts qui autrement auraient pu être négatifs.

### Tourisme et hydroélectricité

Question fondamentale : un projet hydroélectrique peut-il coexister avec l'industrie touristique? Oui, puisque la plus célèbre cataracte du monde est une chute à débit déterminé. En effet, nos voisins ontariens font cohabiter intelligemment une industrie touristique florissante basée sur le site patrimonial exceptionnel que constituent les chutes de la rivière Niagara, avec des installations hydroélectriques qui déploient une puissance totale de 4 451 MW<sup>1</sup>.

Cette cohabitation ne peut se faire qu'avec une planification méticuleuse et le respect des caractéristiques paysagères du site. Le point faible de Niagara est la détérioration de son environnement. Dans le cas particulier du Canyon Sainte-Anne, nous croyons que le fait que la plupart des installations hydroélectriques étaient invisibles pour les touristes et que le débit esthétique était adéquat, faisaient en sorte que ces deux types d'apports économiques pouvaient coexister dans le plus grand intérêt de la région. Notre implication à titre d'experts du Site touristique pour la détermination des solutions retenues y aura évidemment été pour beaucoup à cet égard. Ainsi, le projet de la SHCSJ permettait de maintenir l'apport économique annuel de 3,86M\$ provenant du tourisme tout en ajoutant un demi-million de dollars d'origine hydroélectrique pour un grand total de 4,36M\$ de bénéfices pour la région.

Les questions qui demeuraient en suspens pour nous étaient l'impact des lignes de raccordement sur le paysage, l'incertitude quand au transfert de notre bail, la mécanique d'entretien de la solution esthétique pour le déversoir et la protection de l'aspect visuel sauvage du Site à partir d'une vision qui va au-delà du barrage. En date d'aujourd'hui, la question de la protection de l'aspect visuel du parc est encore d'actualité.

<sup>1</sup> [http://en.wikipedia.org/wiki/Sir\\_Adam\\_Beck\\_Hydroelectric\\_Power\\_Stations](http://en.wikipedia.org/wiki/Sir_Adam_Beck_Hydroelectric_Power_Stations). On voit entre autre dans ce document les horaires auxquels correspondent les variations du débit esthétique. Production hydroélectrique : Canada 1 926MW + États-Unis 2 252MW = 4 451MW. Complément d'information à l'adresse [http://en.wikipedia.org/wiki/Robert\\_Moses\\_Niagara\\_Power\\_Plant](http://en.wikipedia.org/wiki/Robert_Moses_Niagara_Power_Plant)

## La famille Mc Nicoll

Avant d'aborder le sujet de la préservation du site, nous aimerions faire une mise au point concernant la présence de notre famille au Canyon Sainte-Anne. Notre position est une curiosité historique et circonstancielle liée au fait que les fondateurs furent des pionniers au Québec en ce qui concerne le développement touristique d'un site comme le Canyon Sainte-Anne. D'ailleurs, le Canyon a plusieurs fois servi de référence pour des parcs québécois comme Rawdon, Sept-Chutes, Sainte-Ursule, Gorge du Diable, Coaticook, Chaudière et autres. Nous voulons exprimer ici que nous sentons que le phénomène de l'entrepreneuriat est mal perçu dans l'ensemble du dossier, malgré le fait que nous soyons locataires d'Hydro-Québec (et non pas propriétaire de la rivière) et que tous nos projets et installations doivent être approuvés par Hydro. Objectivement parlant, la nature du gestionnaire ne change rien à l'apport régional et aux retombées reliés à l'industrie touristique. Mc Nicoll, Tremblay, Bouchard; les noms sont sans importance. La base de réflexion est que le parc permet la découverte par le grand public d'un site exceptionnel et à des gens de gagner leur vie en créant 18 emplois et en faisant rayonner la Côte-de-Beaupré ainsi que la grande région de Québec, tant au niveau régional qu'international.

Patiemment, au fil des 40 dernières années, les Mc Nicoll ont réussi à faire en sorte que :

- Le Site touristique soit lauréat national du grand prix canadien *Attraction Canada* en 2002 vu l'exceptionnel qualité du travail de mise en valeur du parc;
- Le Canyon soit plusieurs fois récipiendaire de *Grands Prix du tourisme québécois*;
- Le Canyon devienne le 2<sup>ième</sup> attrait estival le plus visité de la Côte-de-Beaupré après la Basilique Sainte-Anne-de-Beaupré. Avec son taux de fréquentation de plus de 100 000 visiteurs annuellement, le Canyon fait parti d'un groupe sélect de 20% des attractions touristiques québécois jouissant d'une telle popularité.

Notre ardeur à défendre le site et à le protéger a pu parfois étonner et même déranger. Il n'en demeure pas moins que l'attachement et le dévouement de notre famille pour ce Site pendant quarante ans nous imposent de nous assurer le meilleur futur possible pour le Canyon Sainte-Anne. Nous sommes d'avis que le projet de la SHCSJ, tel qu'il a été adapté et modifié plusieurs fois à notre demande, amenait une réponse intéressante pour attendre cet objectif.

## Le paysage du Canyon Sainte-Anne

Dans un environnement touristique compétitif, c'est le caractère sauvage du Site qui le distingue par rapport à la concurrence, notamment le parc de la chute Montmorency et le site d'interprétation des Sept-Chutes à Saint-Ferréol-les-Neiges. D'ailleurs, plusieurs Européens témoignent du fait que le Canyon correspond à l'idéal du Canada naturel qu'ils sont venus vivre.

Au moment d'écrire ces lignes, le Canyon Sainte-Anne est menacé par de fortes pressions provenant de constructions résidentielles, de la sablière toute proche (qui semble mieux protégé par une réglementation désuète et inadaptée aux réalités actuelles que le Site touristique) et diverses possibilités de déboisements. Depuis 2004, la famille Mc Nicoll tente de faire adopter des mesures qui permettraient de sauvegarder le site pour les générations futures. Mais la complexité de la situation met en lumière la difficulté de rassembler et structurer les divers moyens légaux et techniques disponibles au niveau municipal et régional.

Dans le cadre de la révision de son schéma d'aménagement, dont l'adoption est planifiée au printemps, la MRC Côte-de-Beaupré prévoit des dispositions visant la protection des bassins visuels comme le Canyon Sainte-Anne. D'ailleurs, la famille Mc Nicoll a obtenu des lettres d'appui de divers organismes dans le cadre de ses démarches de préservation du Site.

Pour préserver l'aspect du Canyon, notre MRC envisage sérieusement l'adoption d'un règlement intérimaire qui bloquerait tout projet dans l'attente de l'adoption de son nouveau schéma d'aménagement et qui amène une meilleure réponse à ce qui existe actuellement. Nous supportons fermement et entièrement cette démarche. Il semble que l'abandon des minicentrales par le gouvernement pourrait bien nuire à la protection du Canyon, aussi paradoxal que cela puisse paraître<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> En fait, ici, on ne parle pas seulement de la protection visuelle du site, mais aussi du fait que nous ne connaissons pas les conditions de renouvellement des baux à venir et quelles seront les clauses concernant de potentiels projets de minicentrales. Les redevances auraient aussi servies à contrer les variations de l'achalandage touristique (voir raisons déjà citées dans ce document) ainsi qu'à acquérir des terrains supplémentaires pour poursuivre notre travail de préservation et de développement durable.

## L'indemnisation annoncée par la Ministre des Ressources naturelles

Nous comprenons que la Ministre annonce qu'une indemnisation sera proposée aux promoteurs du projet. Bien que nous n'ayons aucune assurance ferme à ce moment-ci, il semble évident que nous bénéficierons de ce programme. Nous avons dû travailler de manière intense et constante au cours des quatre (4) dernières années pour nous assurer d'obtenir par négociation et persuasion la protection maximale du site touristique et d'obtenir la garantie du maintien à très long terme de la pérennité de son aspect sauvage.

Le Site touristique a dû, à cet effet, dépenser plusieurs dizaine de milliers de dollars en honoraires, salaires et dépenses de toute sorte pour obtenir les garanties nécessaires de la SHCSJ (qui tirait son financement d'Axor), de la municipalité et de la MRC. Il est évident que, de toutes ces instances, c'est paradoxalement notre famille qui fut, proportionnellement, une des entités qui a le plus dépensé pour ce projet. De par le contrat signé, la MRC et la municipalité n'ont pas eu à déboursier un seul sou. De son côté, Axor a l'habitude d'investir dans de gros projets.

Les Mc Nicoll se sont investis à fond dans la négociation et l'obtention des garanties nécessaires à la conservation de l'aspect touristique du Site, une composante essentiel du développement durable de la région. Ce choix nous a permis d'obtenir le meilleur des deux mondes : le maintien et la protection du Site touristique tout en assurant des redevances intéressantes pour la collectivité municipale et régionale.

## Conclusion

Nous ne pouvons rester sans réagir à l'annonce de la Ministre des Ressources Naturelles du 5 janvier 2013 qui met fin au programme des minicentrales et plus particulièrement au projet de la SHCSJ. Nous comprenons que les élus régionaux se sentent incompris par le gouvernement. Nous avons également le sentiment que notre expertise touristique et notre implication de chaque instant au cours des dernières années pour protéger le Site ne fut pas reconnue pour élaborer un projet communautaire avec d'énormes retombées locales tout en permettant le maintien de la vocation touristique du Site; autant d'effort et de projets futurs qui tombent à l'eau...

Sur ce, veuillez agréer, Monsieur Bergeron, l'expression de nos salutations distinguées,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'H. Mc Nicoll', written in a cursive style.

Hélène Mc Nicoll, MBA  
Présidente